



PROCÈS-VERBAL

22

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MARDI 17 NOVEMBRE 2015** à 8 h 15.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Edward Janiszewski, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale et monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint.

Les membres du conseil excusent l'absence de monsieur Jean-François Parenteau. Tous les autres membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 15, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2015-316 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2015-317 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 8 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 8 octobre 2015.

CA-2015-318 ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

VU le rapport de la trésorière et directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **BUDGET** de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 pour des revenus et dépenses équivalant à **1 532 093 000,00 \$** selon le document joint à la recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

CA-2015-319 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de nommer **monsieur TIEN D. CAN** au poste de vérificateur général de la Société de transport de Montréal à compter du 23 novembre 2015 pour un terme de cinq (5) ans;
- 2° de fixer les conditions d'engagement selon les modalités consignées à l'annexe ci-jointe à la présente résolution;
- 3° de déléguer au comité "ressources humaines" du conseil d'administration le soin d'étudier et évaluer annuellement le rendement du vérificateur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis, également de fixer sa rémunération annuelle et autres avantages à l'intérieur des paramètres établis par le conseil d'administration.

CA-2015-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 8 h 35.

Les résolutions CA-2015-316 à CA-2015-320 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire générale



SYLVIE TREMBLAY